



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

Bureau des procédures environnementales
et foncières

Laval, le 21 décembre 2020

RECEPISSE
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la Mayenne, conformément aux dispositions de l'article R. 512-68 du code de l'environnement, délivre à :

Monsieur le directeur de la SASU ATLANTIC RECYL'AUTO (ARA) dont le siège social est situé Z.A. Les Bauches, rue des Tilleuls à Saint Nicolas de Redon, (44460),

un accusé de réception au vu de sa déclaration en date du 1^{er} septembre 2020, faisant connaître qu'il a succédé à la SAS DILANGE au 1^{er} septembre 2020

pour l'exploitation d'installations de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU), autorisées par arrêté préfectoral n° 97-1431 en date du 27 novembre 1997, modifié, situées au lieu-dit La Petite Motte, route d'Argentré sur la commune de Bonchamp-lès-Laval (53960).

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la citoyenneté,


Eric GERVAIS

Copies, transmises pour information à :

- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Unité interdépartementale Anjou-Maine
- Monsieur le maire de Bonchamp-lès-Laval

Tél : 02 43 01 51 44
Mél : muriel.davenel@mayenne.gouv.fr
46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

